



Chalon sur saone, jeudi 18 mai 2017

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2017/02180

Pris en application :

Art. A.4241-26 du code des transports relatif aux mesures temporaires

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Arrêté préfectoral n° - du 16 mai 2017

Manifestation nautique

Sélective nationale au Championnat de France de marathon (interrégion Est) de canoë-kayak

Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 20/05/2017 de 12:00 à 19:00

- o **Saône**

entre les pk 214,000 et pk 217,000 (Quai national) - Rive droite

- le 21/05/2017 de 07:00 à 19:00

- o **Saône**

entre les pk 214,000 et pk 217,000 (Quai national) - Rive droite

Commentaire :

Les usagers de la voie d'eau sont informés que le stationnement sera interdit au Quai national durant la "Sélective nationale" au Championnat de France de marathon (interrégion Est) de Canoë-kayak entre les PK 214,000 et 217,000 rive droite, le 20 mai 2017 de 12 h à 19 h et le 21 mai 2017 de 7 h à 19 h à Saint-Jean-de-Losne. Seul le bateau Vagabondo est autorisé à utiliser le poste d'accostage aval.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

Subdivision de Chalon-sur-Saône, Port Fluvial nord - avenue P;Nugue, 71100 CHALON SUR SAONE

Tél : 03 85 97 19 40 - Fax : 03 85 97 19 44

Date limite d'affichage :

22/05/2017

Chef de Subdivision

Signé

Alain HERR